



Sapeurs-Pompiers
de la Seine-Maritime

CHARGE(E) DECI

SERVICE COORDINATION DES TERRITOIRES OUEST



Groupement Prévision et aménagement du territoire



Groupement Ouest
9 rue du sergent GOUBIN
76 610 LE HAVRE

Missions du SDIS

Prévention et évaluation des risques de sécurité civile ;
Préparation des mesures de sauvegarde et organisation des moyens de secours ;
Protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

Dimensionnement du Groupement
Prévision et aménagement du territoire

5 services ;
29 agents.

Missions du Groupement Prévision et aménagement du territoire

Etudes et analyse des risques ;
Etudes et prescriptions en matière de sécurité dans le cadre de manifestations publiques ;
Conseil auprès des élus (RDDECI, plans locaux d'urbanisme,..) ;
Conception, réalisation et diffusion de plans de secours ;
Développement d'une démarche d'amélioration continue (connaissance des risques, exercices,...).

Liaisons hiérarchiques

N+1 : Adjoint au chef de service coordination des territoires Ouest.
N+2 : Chef de service coordination des territoires Ouest.

Liaisons fonctionnelles

Internes : Agents du groupement prévision et aménagement du territoire, préventionnistes des services Prévention, référent opérations, ...
Externes : Autres Sdis, institutions, établissements publics ou privés (industriels,...) et collectivités en lien avec la gestion de la prévision et l'aménagement du territoire.

Missions principales

- Accompagner les collectivités dans la rédaction des schémas communaux ;
- Concevoir, produire et diffuser les documents de planification pour favoriser l'intervention (plans d'intervention des secours dans les établissements répertoriés à risques, cartographie opérationnelle départementale) ;
- Participer aux examens et à l'exploitation des Plans d'intervention internes (POI, PSI, PUM, PUI...) et participer aux exercices inopinés ;
- Concevoir, rédiger et planifier les exercices internes au Sdis (inter CIS) et de grande ampleur dans le cadre des plans de secours (risque météorologique grave, dispositifs de plans d'urgence définis par la loi de modernisation de la sécurité civile) en incluant le retour d'expérience ;
- Elaborer et préparer les procédures de sécurité lors de manifestations importantes (spectacles culturels, épreuves sportives, grands rassemblements) ;
- Analyser les demandes d'autorisation de manifestations locales, rédiger les prescriptions nécessaires et diffuser aux Cis et au CTA-CODIS les renseignements opérationnels afférents ;
- Participer à la démarche d'amélioration continue (connaissance des risques, exercices,...) ;
- Assurer le conseil et l'accompagnement des communes et EPCI dans l'élaboration de leurs schémas de défense extérieure contre l'incendie ;
- Participer à l'organisation, au suivi et à la communication des reconnaissances opérationnelles effectuées par les Cis ; participer en parallèle à la réception des contrôles des PEI par les différents tiers ;
- Participer à la connaissance et au partage du parc hydraulique à disposition des intervenants, du CTA-CODIS et des préventionnistes ;

- Participer, en liens avec les Cis à la réception des nouveaux PEI ;
- Participer aux études des dossiers de zones d’habitation et industrielles (ICPE) ;
- Assurer un rôle de conseil auprès des élus et exploitants industriels notamment en termes de défense incendie ;
- Participer à l’étude des grands dossiers d’infrastructures (tunnels, ponts, tramway, lignes de chemins de fer, autoroutes, rocade,…) ;
- Participer à l’étude des plans locaux d’urbanisme ;
- Participer à l’étude des travaux susceptibles d’impacter la distribution des secours et l’accessibilité des voiries et/ou des façades et élaborer les documents d’intervention associés.

Missions secondaires

Selon les besoins et missions confiées au groupement prévision et aménagement du territoire, participer à toute autre mission.

Emploi opérationnel (SP)



Les missions opérationnelles sont définies par le chef de corps en fonction des unités de valeur détenues par l’agent et des nécessités de service.

Filières et plages de grades du poste

SPP

ADM

TECH

Sergent à lieutenant 2^{ème} classe

Formations et diplômes

Formation de chef de groupe appréciée, le cas échéant ;
UV PRS 1 ou 2, PRV 1 ou 2 appréciées ;
Autres UV de spécialités appréciées.

Connaissances

Réglementation relative à la prévision et à la planification opérationnelle ;
Règles de DECI ;
Règles de fonctionnement de l’établissement ;
Connaissance des outils de gestion de l’alerte.



Savoir-faire

Compétences dans le domaine de la prévision ;
Savoir rendre compte ;
Maîtrise rédactionnelle ;
Maîtrise des outils bureautiques ;
Capacité d’analyse et d’anticipation ;
Autonomie et esprit d’initiative.

Savoir-être

Qualités relationnelles ;
Représenter les valeurs du service.



Encadrement

Néant

- Word, Excel, Access, PowerPoint
- Logiciel de gestion de courriers : Elise
- Logiciel financier
- Logiciel métier
- Logiciel technique
- Logiciel graphique



- Effets d’habillement
- Logement de fonction
- Véhicule de service
- Téléphone portable
- Ordinateur portable / tablette
- Badge d’accès
- Carte de pointage



Temps complet ;
Régime de travail SHR ;
Poste éligible au télétravail ;



Moyens informatiques et bureautiques.

Horaires irréguliers en fonction des obligations du service ;
Rythme de travail souple, pics d'activité liés à l'organisation d'événements ;
Grande disponibilité.



Rémunération (selon la délibération du CASDIS en vigueur)

- Salaire indiciaire au grade concerné
- Régime indemnitaire

Pour les officiers : Prise en charge de 50% du loyer (hors charges) dans le cadre d'une convention d'occupation précaire

Complémentaire santé : participation aux contrats labellisés

Prévoyance : prise en charge complète par le service d'une garantie incapacité de travail

Œuvres sociales : Action sociale

(Titres Restaurant si télétravail)

N° du poste :
1320

MAJ : 06/05/2022

PB : Oui Non



- Voie statutaire
- Voie contractuelle (durée réglementaire maximale) :



Chef de groupement prévision et aménagement du territoire
02.32.70.71.50